



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Saint-Denis, le

15 JUL 2019

Le Préfet

à

Monsieur le maire
256, rue Hubert de Lisle
BP 449
97430 Le Tampon

Cas par cas n° 251

N° 001713 SG/DRECV

Objet : Aménagement de l'extension du parc des Palmiers situé sur la commune du Tampon

Réf. : Demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le n° F.974.12.P.00251

Par courrier électronique reçu le 3 juillet 2019, vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale, concernant le projet cité en objet.

Après analyse, il apparaît que votre projet est soumis obligatoirement à évaluation environnementale, sans devoir faire l'objet d'un examen au cas par cas.

En effet, l'opération constitue la 2^{ème} tranche du parc des Palmiers destiné à rassembler une collection de 1 250 espèces différentes de palmiers répartis sur une superficie totale de 11,6 hectares. Cet aménagement s'inscrit dans le projet global « parc de Palmiers » d'une superficie totale de 19 hectares, dont la 1^{ère} tranche de 7,5 hectares a déjà été réalisée sans avoir fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Le projet global est donc une opération d'aménagement de plus de 10 hectares correspondant à la catégorie 39° du tableau des seuils et critères annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, qui relève du régime de l'évaluation environnementale systématique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les services de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la sous-préfète chargée de mission
cohésion sociale et jeunesse,
secrétaire générale adjointe

Copie : DEAL/SCETE
Sous-préfecture de Saint-Pierre

Affaire suivie par :
Préfecture : M. Thierry GONNET
Tél. 0262 40 76 39
courriel : thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Isabelle REBATTU